

Résolution 969

approuvant le plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 et demandant au Conseil d'Etat de le compléter

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 (RD 1365) ;
- la feuille de route 2021-2023 du département des infrastructures relative à la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) ;
- l'importance de promouvoir la mobilité piétonne par des itinéraires adaptés,

approuve le plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 (RD 1365) avec les compléments suivants :

- insertion dans le plan d'actions du schéma d'intention d'itinéraires piétons inscrit dans la feuille de route LMCE ;



- mise en place d'une task force piétons regroupant le canton et les communes de Genève, Lancy, Carouge, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et d'autres communes si nécessaire, pour mettre en œuvre le schéma d'intention piéton inscrit dans la feuille de route LMCE ;
- insertion dans le plan d'actions du schéma d'intention d'itinéraires vélo inscrit dans la feuille de route LMCE. Ce schéma sera mis en place à travers la task force vélos existante avec la Ville de Genève à laquelle seront intégrées les communes de Lancy, Carouge, Pregny-Chambésy et d'autres communes si nécessaire.

